



RECOMMANDATIONS

Pour un meilleur dialogue entre journalistes et forces de sécurité (



Aux journalistes

En général:

- Éviter le buzz médiatique dans le traitement de l'information sécuritaire.
- Enseigner la couverture des manifestations et le traitement de l'information sécuritaire dans les universités et les centres de formation pour journalistes, et l'importance de ne pas divulguer ses sources.
- Protéger ses sources dans le cadre du code de déontologie pour la presse du Maghreb.

Lors de manifestations :

- Porter le brassard estampillé "Presse", sauf dans les cas où un tel brassard semblerait inapproprié et pourrait exposer les journalistes.
- Présenter aux forces de l'ordre, quand exigée, la carte de presse, ou tout autre justificatif valable montrant la qualité d'acteur de l'information.
- Ne pas insulter ni provoquer les forces de l'ordre.
- ❖ En cas de prise d'images de policiers dans l'exercice de leurs fonctions, s'assurer du traitement loyal de ces photographies (s'interdire toute désinformation ou dénaturation).
- >> Plus d'informations sur www.rsf.org

(*) Recommandations communes élaborées suite à l'atelier de dialogue organisé du 24 au 26 juin 2014 à Tunis.

Avec le soutien de

La Délégation de l'Union européenne en Tunisie







RECOMMANDATIONS

Pour un meilleur dialogue entre journalistes et forces de sécurité (*)

Aux forces de sécurité



En général:

- S'engager à ne pas utiliser la violence et à protéger les acteurs de l'information.
- Communiquer sur l'évolution de la situation sécuritaire en Tunisie, via le le ministère de l'Intérieur - ou tout autre ministère compétent.
- ♦ Mettre en place un module de formation "Communication et droits de l'homme", mais aussi "Médias et manifestations" dans les écoles de police, dans le cursus de formation initiale et continue et faire circuler des notes de service rappelant les bonnes pratiques à adopter.
- Favoriser la mise en place régulière de sessions de formation entre forces de sécurité et journalistes.

Lors de manifestations:

- Se rappeler que la prise d'images dans le cadre des fonctions des journalistes est licite, sauf contexte particulier qui nécessiterait une protection.
- Reconnaître que la couverture d'une manifestation n'est pas conditionnée à la détention d'une carte de presse ou d'une accréditation.
- Ne pas saisir, ni confisquer le matériel des journalistes.
- Rappeler aux journalistes les conseils de sécurité.
- Collaborer avec les médias de façon neutre et sans discrimination.
- >> Plus d'informations sur www.rsf.org

(*) Recommandations communes élaborées suite à l'atelier de dialogue organisé du 24 au 26 juin 2014 à Tunis.

Avec le soutien de

La Délégation de l'Union européenne en Tunisie

